

Recensement 2023



Cette année, Lauzerville réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution et lui permettre ainsi de développer les projets nécessaires aux besoins de ses administrés.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 Janvier.

Comment ça se passe ?

Une lettre d'information a d'ores et déjà été déposée dans votre boîte aux lettres. **A partir du 19 janvier**, un agent recenseur recruté par la commune, vous fournira une notice personnelle dans votre boîte aux lettres lorsque cette dernière est identifiable.

Dans le cas contraire, la notice vous sera remise en mains propres.

Cette notice sera insérée dans une enveloppe blanche munie du cachet de la mairie. Veillez à la conserver soigneusement car y figurent les identifiants et les instructions qui vous permettront de vous faire recenser.

Nous vous recommandons de privilégier le recensement en ligne qui est plus simple et plus rapide pour vous, mais également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Nous vous remercions, pour faciliter la gestion des opérations de recensement, de vous recenser en ligne dans un délai de 5 jours après réception de la notice.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier vous seront remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier ?

Prenez contact avec l'accueil de la Mairie, soit par mail (accueil@mairie-lauzerville.fr), soit par téléphone (05 61 39 95 00), soit directement sur place aux heures d'ouverture de la Mairie (Lundi, mardi : 14h-19h, Mercredi : 10h-12h / 14h-18h, Vendredi : 14h-18h).